

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 1-fr: Traits de lumière à l'horizon

Artikel: Coutumes suisses : des corporations au "Böögg"
Autor: Schwabe, Erich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coutumes suisses

Des corporations au «Böögg»

Dans l'histoire de nombreuses villes suisses, notamment des deux plus grandes, les corporations ont joué un rôle prépondérant au Moyen Age et jusqu'au grand tournant de 1798, voire pendant une assez longue période du XIXe siècle. Fondées sur l'organisation professionnelle, elles acquièrent aussi, par l'essor économique croissant de la bourgeoisie, des fonctions politiques et militaires. Zurich se donna en 1336, sous l'égide de R. Brun, une nouvelle constitution qui créait pour des siècles le régime des corporations. A Bâle, à la même époque, les bourgeois groupés dans des corporations renforcées obtenaient de leur côté d'importants priviléges dans le cadre des pouvoirs publics. La puissance du prince-évêque s'effritait de plus en plus; en 1529, à l'occasion de la Réforme, elle fut complètement écartée par le Conseil.

Gardiennes des traditions

Les temps modernes, marqués par l'industrie et le trafic, ont mis fin à l'influence politique des corporations et des institutions étatiques auxquelles elles participaient. Le tournant définitif, à Zurich, fut le Règlement communal de 1866, et à Bâle la Constitution cantonale de 1875. Depuis lors, les corporations ne sont plus liées qu'à la *vie de société*.

On peut mettre à leur actif, comme un mérite particulier, que, fières de leur originalité, elles continuent de s'intéresser à la vie publique, l'œil fixé sur les valeurs que représentent les traditions. A Zurich, cet esprit se manifeste pour le moins une fois par année, lors de la fête printanière du «*Sechseläuten*», qui, de modeste qu'elle était au début, est devenue aujourd'hui une grande manifestation solidement enracinée dans la vie de la cité. L'ordonnance de la fête du soir, que les corporations dirigent de longue date, en quelque sorte pour des raisons de «police des métiers», la coutume des banquets et des visites réciproques entre corporations, se sont mêlées au cours du XIXe siècle avec la

nouvelle tradition des grands cortèges, mais aussi avec la fête rituelle, plus ancienne que le christianisme, de la mise à feu d'un croquemitaine symbolisant le méchant hiver – le «*Böög*» – pour donner finalement lieu à une manifestation dont les origines sont aujourd'hui difficiles à discerner, mais qui apparaît vraiment bien faite pour maintenir et fortifier l'«intérêt pour l'histoire et la tradition de la cité de nos pères», ce que les corporations zuricoises considèrent comme une tâche importante.

Amis du patrimoine architectural

Propriétaires de toute une série de bâtiments de style soigneusement entretenus, les corporations voient toute leur attention à cet aspect urbanistique de leur vie de société. A Bâle, le bâtiment de la *corporation des «Weinleuten»*, sur la place du Marché, est un des plus beaux édifices Renaissance de toute la Suisse; à Zurich, on trouve sur les bords de la Limmat, ou au Münsterhof, quelques spécimens particulièrement représentatifs de l'architecture baroque. Et la «*Zunfthaus zur Meise*» est un très bel exemple de style rococo.

Signalons à ce sujet deux ouvrages récemment parus qui, également remarquables par le contenu comme par la présentation, sont consacrés aux corporations de Zurich et de Bâle. Le premier, par des textes de W. Baumann et A. Nisper, et une vivante illustration de P. Justitz, décrit le «*Sechseläuten*» (Ed. Orell Füssli, Zurich); le second, de G. A. Wanner, a été publié pour une commémoration de la Commune bourgeoise de Bâle et dépeint de façon impressionnante «*Zunftkraft und Zunftstolz – 750 Jahre Basler Zünfte und Gesellschaften*» (Ed. Birkhäuser, Bâle).

Erich Schwabe

Ci-contre: où l'on brûle le bonhomme Hiver. Les derniers instants du Böögg (ph. SVZ).

